

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19146 - 74ÈME ANNÉE

Le Parti communiste réunionnais défend le droit à la responsabilité des Réunionnais auprès de la ministre des Outre-mer

Message du PCR au gouvernement : « Soyons des Réunionnais et Réunionnaises responsables »

Une délégation du Parti communiste réunionnais composée d'Yvan Dejean, porte-parole, et d'Ary Yée Chong Tchi Kan, secrétaire aux relations internationales, a été reçue ce samedi 27 octobre par un membre du cabinet de la ministre des Outre-mer, Annick Girardin. Lors de cet échange, le PCR a remis au représentant de la ministre une note dont voici le contenu :

Le Parti Communiste Réunionnais aura 60 ans l'année prochaine. Durant la période écoulée, nous avons été un important contributeur aux réflexions sur l'avenir de La Réunion. Par exemple, en insistant sur le contexte global, nous avons alerté sur le changement climatique dès 1996 ; la loi faisant du réchauffement climatique et ses effets une cause nationale relève d'une initiative de Paul Vergès, fondateur du PCR. Notre dernière contribution concerne les Assises.

Un an après, notre analyse sur le fond n'a pas changé : c'est l'im-passe.

Tous les voyants sont au rouge et la tendance n'est pas au fléchissement. Il est toujours possible d'apporter quelques améliorations ici et là. Mais, selon nous, la solution doit être globale pour un traitement à long terme, durable et sécurisé pour plusieurs générations.

Le Traité sur le Climat nous offre une opportunité car il s'agit de tout mettre à plat. Saisissons-là. Car, nous devons déposer nos "instruments de ratification" du Traité d'ici 2020. Il ne reste qu'une

année. La situation de La Réunion, située en zone intertropicale, est spécifique à notre territoire qui, de surcroît, doit accueillir un million d'habitants vers 2030, soit une augmentation de 20 % de la population actuelle. Tout cela dans le contexte global de guerre commerciale sans précédent lancée par le Président des Etats Unis, du Brexit et de l'émergence des pays de notre zone géographique.

Il appartient aux Réunionnais et Réunionnaises de débattre des conditions de sortie de cette crise qui dure et s'aggrave, dont souffre particulièrement 43 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté ainsi que 29 % de chômeurs. Aux Réunionnais et Réunionnaises d'élaborer un plan qui n'occulte aucun aspect. Aux Réunionnais et Réunionnaises de définir les conditions tant matérielles que réglementaires pour réaliser ce plan. Aux Réunionnaises et Réunionnais d'assumer leur responsabilité. Ce serait irresponsable de leur part de tout envoyer sur le gouvernement en attendant que ce dernier décide à leur place.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) prévue par la

loi N.O.T. Re est un cadre adéquat pour organiser les débats que nous préconisons, à condition qu'elle soit ouverte aux forces vives de la société, syndicats, acteurs associatifs et culturels... N'ayons pas peur de débattre. Rejetons les préjugés. Soyons des Réunionnais et Réunionnaises responsables.

Les conclusions de cette CTAP élargie seront remises au gouvernement afin d'étudier conjointement les conditions de leur faisabilité et de leur mise en œuvre. La synthèse fera l'objet d'une application sur une génération ou deux.

Pour le Parti Communiste Réunionnais, le gouvernement doit entendre le besoin de responsabilité que réclament de plus en plus de Réunionnais et Réunionnaises, face à la dégradation de la situation économique, sociale et environnementale.

Fait à Saint Denis, le 27 octobre 2018

Conférence de coopération régionale à Saint-Denis

La Réunion dans l'Axe Indo-pacifique, qu'en pensent les Réunionnais ?

La conférence de coopération régionale organisée samedi en présence de la ministre des Outre-mer regroupait les différents chefs d'administration de La Réunion et de Mayotte, les ambassadeurs de France dans 8 pays de la région, l'ambassadeur à la coopération régionale dans l'océan Indien basé à Paris.

Avec l'arrivée d'un autre pouvoir en France voici 18 mois, la stratégie d'utilisation des anciennes colonies françaises qui font partie de la République a changé de nom. Auparavant, pour ce qui concerne La Réunion, il était question de la France de l'océan Indien, une entité absente de la géographie et qui avait pour particularité de comporter quasi-exclusivement des territoires où l'administration de la France est partout contestée par un très grand nombre de membres de la communauté internationale. Les seuls territoires de « France océan Indien » où la présence de la France n'est pas remise en cause sont La Réunion et les îles de l'océan Austral, en sachant que ces dernières n'ont pas jamais eu d'habitants permanents. Mais maintenant, il est plutôt question de l'Axe Indo-pacifique, le volet géopolitique de la stratégie de la France dans trois océans. Cette création présentée par le président de la République vise à englober la Polynésie, la Kanaky et l'ex « France de l'océan Indien ». Rappelons que dans les jours qui viennent, la Kanaky aura à se prononcer sur son indépendance, mais ce pays est bel et bien intégré dans l'Axe Indo-pacifique.

Le Département pour le « co-développement »

Dans son intervention, la ministre des Outre-mer a également évoqué le volet économique de la stratégie de la France. Cette dernière compte investir dans les dynamiques maritimes, et relève que « les ports français sont bien placés ». Paris veut également insister sur l'économie bleue, qui faisait d'ailleurs l'objet d'un atelier à huis clos samedi durant la conférence. La question de l'environnement est également à l'ordre du jour, avec le soutien aux énergies renouvelables, dans le prolongement de la COP21 qui avait débouché sur l'Accord de Paris sur le climat.

Auparavant, les présidents de trois collectivités étaient intervenus dans une séance présidée par l'ambassadeur Hallade, délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien et en poste à Paris. Cyrille Melchior, président du Conseil départemental, avait souligné que malgré les contraintes budgétaires, la coopération régionale restait une priorité. « Nous devons relever les défis majeurs liés à la croissance démographique, la globalisation des échanges et le changement climatique », en soulignant l'importance de « rechercher les voies d'un co-développement de nos territoires ». Il a fait part de son espérance « pour une communauté de destin » entre les pays de notre région. Il conclut en rappelant que La Réunion a des atouts pour être une base avancée de la francophonie. Une ambition qui inspire le Conseil départemental au travers de ses partenariats avec divers acteurs de la francophonie dans la région qui ont débouché sur la participation de Réunionnais.

« La Réunion c'est la France »

Soibahadine Ramadani, président du Conseil départemental de Mayotte, a tout d'abord expliqué pourquoi l'administration française a été maintenue dans cette île au moment de la décolonisation des Comores, et affirmé l'attachement réciproque de Mayotte à la France. Il a souligné les difficultés qui découlent de cette situation et a demandé la solidarité de La Réunion. Il a également revendiqué la participation de Mayotte sous l'égide de la France à la COI et la révision de la Charte des Jeux des îles, notamment pour qu'ils puissent se tenir à Mayotte en 2023.

Didier Robert, président du Conseil régional, a insisté sur le concept de « France de l'océan Indien » en affirmant : « La Réunion c'est la France. La Réunion, Mayotte et les TAAF sont la France de l'océan Indien ». Il a également demandé d'accepter de franchir un pas au travers d'un nouveau modèle qui laisse sa place à tous les acteurs, afin « d'être pleinement associé aux déplacements ». Il s'est donc félicité d'avoir conduit la délégation de la France au dernier Conseil des ministres de la COI ce qui n'est pourtant pas loin d'être une première. En effet, Paul Vergès avait déjà accompli cette mission, notamment lors d'un important Conseil des ministres aux Seychelles.

M.M.

Edito

Mayotte : la France doit assumer toutes les responsabilités de la crise qu'elle a créée

La conférence de coopération régionale, réunion d'ambassadeurs et de préfets à laquelle des élus et des représentants patronaux sont conviés à participer, a été marquée par l'intervention du président du Conseil départemental de Mayotte, l'assemblée unique de ce territoire.

Le discours de Soibahadine Ramadani a rappelé combien le problème créé par la France en 1975, quand elle a séparé Mayotte de l'État comorien, est encore bien loin d'être réglé. Rappelons qu'en 1974, une consultation dans une circonscription unique, le TOM des Comores, demandait à ses habitants s'ils souhaitaient le statu quo ou l'indépendance. Le résultat donnait une très large majorité à l'indépendance, mais Paris n'a pas voulu en tenir compte. Le pouvoir de l'époque avait en effet organisé la sécession de Mayotte pour y maintenir son administration. Depuis, cette situation a pris un cours dramatique avec le drame des réfugiés qui traversent clandestinement la mer entre Anjouan et Mayotte. Sans doute des milliers sont morts noyés, car la France impose aux citoyens comoriens l'obligation d'un visa difficile à obtenir pour se rendre à Mayotte.

Le maintien de l'administration française à Mayotte est régulièrement dénoncé, et la position de la France est minoritaire au sein de la communauté internationale, car mis à part les Occidentaux, qui la soutient dans cette affaire ? Mais Paris utilise sa puissance pour refuser l'application du droit international et éviter de se trouver dans la situation de la Grande-Bretagne, traduite devant la Cour de justice internationale pour avoir séparé les Chagos de Maurice au moment de la décolonisation.

Dans son discours, le président du Département de Mayotte a tout d'abord déclaré que Mayotte n'avait jamais fait partie des Comores, Il a affirmé que

Mayotte avait été pour la France une base de conquête d'Anjouan, Mohéli, la Grande-Comore et Madagascar. Il a souligné l'originalité de Mayotte, en tant que seul territoire de la République faisant l'objet d'une revendication d'un pays tiers, oubliant que Madagascar demande le retour des îles Éparses sous sa souveraineté. Reconnaisant que cette situation est source de blocage, il compte beaucoup sur les Réunionnais et notamment la Région Réunion avec qui le Département de Mayotte a signé un accord-cadre. Il a aussi fait part du souhait que Mayotte siège à la COI sous l'égide de la France, a plaidé pour la révision de la Charte des Jeux des îles afin que Mayotte puisse organiser cette manifestation. Sur ce dernier point, rappelons que rien n'empêche les Mahorais de participer aux Jeux des îles. Conformément au droit international et aux décisions des dirigeants sportifs, Mayotte concourt sous la bannière des Jeux, car c'est un territoire faisant l'objet d'un contentieux. L'île de Mayotte est ainsi traitée comme toutes les autres entités dans ce cas, qui aux Jeux olympiques défilent derrière le drapeau des Jeux.

Cette demande de solidarité interpelle, car les Réunionnais ne sont en rien responsables de la situation de Mayotte. Tout a été décidé et appliqué par Paris. Il incombe donc à la France de résoudre ce problème. Ce n'est pas aux Réunionnais de s'impliquer dans la crise en soutenant la création d'une quelconque entité territoriale intégrant exclusivement La Réunion et Mayotte, ce qui ne manquerait pas d'être saisi comme prétexte pour accentuer encore la division avec les Comores, et saperait encore les efforts de ceux qui œuvrent pour le co-développement, alternative des peuples à la coopération régionale à la mode française.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Communiqué de la Section communiste du Port

A propos de la canonisation de Mgr Romero par le Pape François

Les communistes du Port, comme bien d'autres Portoises et Portoises mais aussi bien d'autres Réunionnais en général, ont été très touchés par l'annonce ce dimanche 14 octobre de la canonisation de l'archevêque salvadorien Oscar Romero au Vatican par le Pape François.

Certains de nos compatriotes se souviennent qu'après l'assassinat de Mgr Romero dans son église le 24 mars 1980 en raison de ses combats pour les pauvres, le maire communiste du Port, Paul Vergès, et son Conseil municipal ont décidé de donner le nom de ce saint chrétien à une avenue de leur ville.

C'est le 24 juillet 1984 qu'a été baptisée par la municipalité du Port l'avenue Mgr Romero – située entre l'avenue Rico Carpaye et l'avenue Georges Politzer -.



À l'occasion de cette canonisation de Mgr Romero et à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale du refus de la misère ce 17 octobre, la Section du Port du Parti Communiste Réunionnais tient à saluer la décision du Pape François, qui doit tous nous inciter à être fidèles aux combats de Mgr Romero.

Elle souhaite aussi saluer la décision pertinente de Paul Vergès et de ses camarades d'honorer la mé-

moire de Mgr Romero à La Réunion. Cela s'est passé peu après l'inauguration par Paul Vergès et Mgr Gilbert Aubry du square Père Urbain Quatrefages le 21 mars 1981 et avant la création en 1991 par la municipalité communiste portoïse du Parc multi-culturel du square Jean XXIII pour valoriser le dialogue inter-religieux et la fraternité réunionnaise.

Pour être fidèles aux combats de Paul Vergès qui nous a quittés le 12 novembre 2016, nous voulons souligner l'importance de renforcer cette solidarité internationale contre le système capitaliste, qui menace la vie sur la planète et qui fut combattu par Mgr Romero, défenseur de la théologie de la libération.

**La Section communiste
du Port**

Loin des yeux, loin du cœur

(Bravo Monsieur Ary Yee Chong Tchi Kan pour votre courrier du 27 octobre sur la légitimité démocratique)

Comme Madagascar, le Vietnam, l'Algérie, et j'en passe, je savais que La Réunion, possession française, a été une terre de souffrance et d'injustice. Il faut croire que : « loin des yeux, loin du cœur ». Les idées générales de la révolution de 1789, se sont rapidement estompées, sur le continent, bien-sûr, mais surtout dans ces pays lointains où les aristocrates revanchards ont eu (presque) toute latitude pour dominer la population de leur profond mépris. Il y eut l'esclavage (inconnu en Europe) puis un esclavage déguisé (l'engagement).

Même la seconde guerre mondiale qui aurait pu être une occasion de resserrer les liens de la nation, de

faire régner enfin plus de justice sociale, de liberté, d'égalité et de fraternité, n'a pas été un événement assez fort pour lutter efficacement contre ce mépris. On oublie. Oui, on oublie. Est-ce mieux ainsi ?

Pas si sûr. Lorsque l'on assiste impuissant aux dérives du monde économique qui continue de privilégier « les affaires » au détriment de l'humain et de la cohésion sociale (et aujourd'hui sur toute la planète), on peut se poser la question. Sont-ce des robots, ces humains à la tête des puissantes structures internationales ? Des robots obéissants (ou victimes) aux règles d'un système qui continue d'écraser la population ? Que va décider le juge du futur Nuremberg de l'apocalypse que ce système nous prépare ?

Oui, le rendement du capital est devenu une règle qui supprime quasiment toute morale, toute justice

sociale, toute liberté, toute égalité, toute fraternité. Et ce système qui nous fait tant souffrir, nous l'acceptons. 50 % de la population mondiale l'accepte, en tout cas. Quant à l'autre moitié, elle n'a pas son mot à dire. Contrainte et forcée, elle subit. Pour s'en convaincre, il suffit de se pencher sur le mode de fonctionnement de l'ONU, l'organisme chargé de préserver un minimum d'ordre sur notre planète et d'éviter une troisième guerre mondiale. Ce sont les nantis qui font la loi, qui ont le droit de véto. On continue donc de mépriser la population. Vous avez raison, Monsieur Yee Chong Tchi Kan. Après 73 ans d'errance, le mépris, ce détonateur social, existe toujours.

**François Maugis
Économiste, écrivain
et philosophe**

Coopération et compétition dans le vivant

Revenant sur le principe de coopération au sein du vivant, défendu courageusement initialement par Lynn Margulis (USA, 1938-2011), devant ses pairs biologistes dubitatifs, Antonio Damasio, lui rendant hommage, rappelle que ce principe coopération <-> compétition existe à partir des bactéries. La bactérie fonctionnerait comme si elle « pensait » : « A défaut de pouvoir vaincre ma rivale, j'ai tout intérêt à me rallier à elle. » La bactérie établie, elle, fonctionnerait comme si elle « se disait » ; « Autant accepter cette intruse, pourvu qu'elle m'offre quelque chose en retour. »

Ce processus implique aucune réflexion, aucun savoir antérieurement acquis, aucune ruse, aucune fourberie, aucune gentillesse, aucun fair-play, aucune diplomatie. Le « problème » était résolu, et cela à l'aveugle depuis sa base du vivant jusqu'au « sommet » d'un ensemble que l'on pourrait symboliser avec des poupées russes, illustrant les niveaux d'organisation du vivant. Cette configuration, dit Damasio « avantagait les

deux camps. L'option gagnante a toutefois été façonnée par les exigences de l'impératif homéostatique, ni magie, ni miracle » (*). Ce fascinant processus de coopération n'est ni isolé, ni indépendant. Des bactéries, aux cellules en passant par les organes qui se sont répartis le travail des organismes vivants, des plantes aux animaux et aux humains des prouesses ont été sélectionnées dont la logique fut de vivre et de se reproduire.

Toujours Damasio : « Les précurseurs de nos sens se retrouvent au niveau le plus simple des bactéries qui sont capables de détecter la présence de leurs semblables via les sondes chimiques dont leurs membranes son équipées ; elles peuvent même différencier bactéries parentes et étrangères grâce à la structure moléculaire de ces sondes. C'est la un modeste précurseur de notre perception sensorielle », p. 333.

4 à 3 milliards d'années plus tard, toujours selon le principe de l'agrégation coopérante symbiotique avec nos 5 sens nous sommes équipés d'une capacité

d'avoir conscience de ce qui est bon pour la vie et de ce qui lui est nocif dont nous avons certainement sous estimé la performance. Sauf que le bébé (qui n'est pas achevé à la naissance) ne peut ni fuir ni lutter en cas d'agression.

Dans cette dernière configuration, il s'inhibe et c'est là que Damasio rencontre les travaux d'Henri Laborit. Nous verrons dans un prochain courrier que le neurologue, psychologue et philosophe Damasio donne également raison au psychanalyste Carl Gustav Jung sans le connaître, me semble-t-il. Ensuite nous oserons imaginer une éducation de l'enfant et une médecine Révolutionnaire(s). Des rendez-vous à ne pas rater.

(*) « L'Ordre étrange des choses. La vie, les sentiments et la fabrique de la culture », Odile Jacob, 2017.

CEVOI (Centre d'Etudes du Vivant de l'Océan Indien)

In kozman pou la rout

**« Lékol i fé loson avan, i pass l'égzamin apré.
Dann la vi sé lo kontrè ! »**

Lékol èpi la vi lé pa parèye inn avèk l'ot. Dizon, lékol ou néna devoir épi loson. Bann késtyon i poz aou, an prinsip néna lo répons dann programm ou la fine fé. Lé posib ou i gingn légzamin, lé posib ou i gingn pa li é dann in ka konm dann l'ot ou néna loson pou tiré. Konm par ébzanz : moin la travaye konm k'i fo, sansa moin la pa travaye konm k'i fo ? In laksidan i pé pa prévoir, sansa in mank préparasyon ? Pètète moin la pass sa konm in lète la post-in pasaz a la vèw in pé i apèl sa. Sak i gingn i konpran ! Dan la vi légzamin i ariv san k'ou la gingn lo tan pou réviz in program ninport ékèl. San k'ou i atann i fo ou i rant dann ron é pé sfèr ou i ansort aou bien konm pa. Ala pou kosa, d'aprè moin, in problèm la vi lé pa in n'afèr ou i pé règ vite fé, bien fé konm in pé l di sa. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni rotrov pli d'van. Sipétadyé.

Otè

Kréol néna in ta avèk in paké !

Kosa I lé in lang kréol ? D'aprè sak mi sort lir dsi l'internet bann lang kréol sé in bann derive rant dé sansa plizyèr lang. Avèk la lang lo mètr épi la lang bann zésklav sansa lo bann lang bann zésklav. Pou kosa mi di sa ? Pars isi La rényon l'avé bann mètr téi koz fransé mé l'avé osi sak té parl bann lang de Frans. Zèsklav, L'avé bann malgash, l'avé bann z'indien, l'avé bann z'afrikin é tout té I koz pa mèm lang.

Ala sak in pé I di : avann koz kréol demoun téi koz in pidgin pa tro prési, pa tro organize, donk in lang kas-kasé pou demoun fé konprann inn-a-l'ot épi lo bann pidgin la évolyé ziska donn lo bann lang zordi ni koné.

Mèrkrodi soir dann télé, moin la antann Axel Gauvin apré di in n'afèr inportan an parlann kréol. Li la di : kan ni di ni koz kréol i fo fé antansyon. Lé vré ni koz kréol, mé nout kréol rényoné-I fé parti la grann famiy bann lang kréol - mé sé nout lang kréol rényoné, la pa n'inport ékèl kréol.

Pars kréol néna konm I di in ta avèk in paké :

35 avèk l'anglé konm baz-15 avèk fransé pou baz-14 avèk portigé pou baz-7 kréol éspagnol-5 kréol nèèrlandé-3 kréol italien-6 kréol zalman-1 slave—6 amérindien-21 avèk bann lang l'afrik-10 avèk pou baz in lang l'asie.

Si ni pran bann lang kréol fransé-mi di sa vite pars mi koné désèrtin lé riskab boush mon také - isi dann l'oséan indien néna pa mal : kréol rényoné, kréol séséloi, kréol morisien, kréol rodrigé, kréol shagosien. Néna ankòr in bonpé lang kréol dann mèr karaïb : konm martiniké, guadeloupéin, haïsyen, épi d'ot ankòr. Néna in lang kréol sé in lang ofisyèl dann New-york. Néna inn lé kant mèm bien parlé dann l'amérik-La louisiane.

Si ni anparl lo bann mo-I apèl sa lo léksik, demoun téi pé prann sa dann la lang bann mètr, konm dan la lang bann zésklav tousa pou zot gingn koz lé z'inn avèk lé z'ot. Lo sintaks : té I pé prann sa dann bann lang bann zésklav konm dan la lan bann mètr, konm demoun téi pé fabrik z'ot prop sintaks. Tout fason lo léksik lé obligatoir si ou I vé kozé, lo sintaks lé obligatoir si ou I vé bien fé konprann aou épi ou mèm konprann lé z'ot.

Tousa pou dir in lang I fé avèk lo tan, lo mazinasyon, l'anprin lé z'inn é lé zot. Mi pans si in ram de moun i viv an parmi lé z'inn avèk lé z'ot, si zot i koz in bonpé lang, i pass pa vintan pou fé énéte in lang. Pou kosa ? Pars in pèp l'aprè éné é la lang sé lo promy mark son zéni. Li pé pa ète in pèp san son lang. Kosa zot I pans zot ?

Justin